

Montpellier, le mardi 11 février 2020

Signature du contrat de transition écologique (CTE) du territoire de Thau

Mardi 11 février 2020 – 11h00

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État, les collectivités locales et leurs établissements publics territoriaux, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction à l'échelle locale, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités et établissements publics engagés dans la transition écologique qui jouent le rôle de démonstrateurs.

Le territoire de Thau a souhaité s'engager dans cette démarche sous le pilotage du Syndicat mixte du bassin de Thau. Ce contrat est signé entre le syndicat mixte du bassin de Thau, l'Etat, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et la caisse des dépôts – Banque des territoires.

Le CTE du territoire de Thau a été retenu parmi 61 lauréats le 9 juillet 2019, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire. Il est résolument tourné vers l'innovation et la participation citoyenne.

Ce contrat a été élaboré dans le cadre de la large concertation menée en 2019 autour du futur contrat de gestion intégrée du territoire de Thau qui sera signé courant 2020.

Cette concertation a permis de définir 4 grandes orientations et des objectifs prioritaires pour structurer un programme d'actions ambitieux apte à répondre aux enjeux du territoire.

Parmi les actions identifiées, 14 ont été reconnues comme particulièrement emblématiques, intégrées et innovantes et justifiant un appui spécifique de la part de l'Etat. Elles constituent le Contrat de transition écologique.

Les 4 orientations stratégiques et leurs objectifs prioritaires :

- **une orientation transversale** autour d'une plateforme d'innovation (le lab Thau) et un volet citoyen (plateforme d'initiatives citoyennes et réseau d'acteurs et de citoyens)

.../...

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34



Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

- Orientation thématique 1 : Un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique,

- 1.1. *Le renouvellement de l'espace urbain*
- 1.2. *La gestion des polarités du territoire*
- 1.3. *La réduction de l'exposition aux risques*
- 1.4. *La préservation des espaces et des ressources*

- Orientation thématique 2 : Une économie littorale globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique.

- 2.1. *Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche*
- 2.2. *L'engagement en faveur de la croissance verte*
- 2.3. *La promotion des activités de loisirs et de bien être*

- Orientation thématique 3 : Un volet innovation construit autour d'une plateforme d'innovation.

- 3.1. *La protection de la lagune et de ses usages*
- 3.2. *La reconquête des cours d'eau et des zones humides*
- 3.3. *La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre*

Le contrat de transition écologique permet au territoire de Thau de conforter les initiatives déjà lancées en faveur d'une gestion environnementale vertueuse et qui vont dans le sens de la transition écologique et énergétique.

Cette transition constitue un enjeu majeur pour protéger le capital environnemental qui constitue le support des principales activités économiques de ce territoire : conchyliculture, pêche, tourisme, thermalisme.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

